



Services Vétérinaires

Mme le Vétérinaire-Inspecteur en Chef,
Directeur des Services Vétérinaires,



à
Monsieur Antoine AUGÉ
Directeur de la Société SAPAR
Zone Agroalimentaire « la Bauve »

77109 MEAUX CEDEX

N/ Réf.: 1 034 98 SV 77
Réf.: CCM/MCA
Objet: Remise en état de parois.

Melun, le 6 octobre 1998

Monsieur le Directeur,

Comme suite à notre entretien du 2 Octobre courant et suite à la présentation de l'échantillon de remise en état des parois de votre établissement, et ainsi que je vous l'indiquait déjà dans mon précédent courrier du 11 Février 1998, la pose de lisses plaquées sur les panneaux existants par des vis en plastique munies d'une fente ne me paraît pas présenter des garanties suffisantes, tant en ce qui concerne la qualité et l'efficacité du nettoyage que la durabilité des matériaux dans le temps.

Cette option risquerait d'ailleurs au cas où elle laisserait des solutions de continuité (ce qui est à présager) de rendre caduque l'agrément sanitaire vétérinaire communautaire, auquel votre établissement peut jusqu'alors prétendre en application de l'arrêté ministériel du 26 Juin 1994.

La repose correcte de panneaux neufs constituant des surfaces lisses, facilement nettoyables correspond aux prescriptions fixées au chapitre premier de la directive 92/5/CEE du Conseil (copie jointe).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.-

Le Directeur des Services Vétérinaires,



C. CROCHET-MORIN

P.J.- Extrait directive 92/5/CEE

Services Vétérinaires de Seine et Marne
35 bis rue Albert Moreau - 77000 MELUN - Tél. 01 64 10 43 50 - Fax. 01 64 10 43 79

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt